

Présents-es :

Madame KASSIOTIS, Madame ROUSSIN, Madame GIANNONE, Madame LARIZZA,
Monsieur VOGEL, Madame RIBERA, Monsieur DOUILLET, Madame MONTAUDON,
Monsieur ROUGEMONT

Excusés-es et Représentés-es :

Madame SAOLETTI donne pouvoir à Madame GIANNONE
Madame IANNELLO donne pouvoir à Madame RIBERA
Madame CLERC donne pouvoir à Madame KASSIOTIS

Absents-es :

Monsieur LONGO, Monsieur BAUDET, Monsieur TROVERO, Madame ROMERA, Madame
MOINE

La séance, présidée par Madame Monique KASSIOTIS, débute à 18h 30.

Après avoir constaté que le Conseil d'Administration a été régulièrement convoqué le ,
Madame LEPAGE, Directrice du CCAS, fait l'appel des membres présents et
représentés et constate que le quorum est atteint.

1. Présentation du service Solidarités / Handicap

Mme VIGNE responsable du service fait une présentation du bilan 2023 du service
solidarités / Handicap.
Cf document en annexe.

**2. Information sur les décisions prises par le Président du CCAS
par délégation en applications des dispositifs de l'article
R.123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles.**

Mme KASSIOTIS fait une lecture des chiffres.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du 28 MAI 2024

Information sur les décisions prises par le Président du CCAS par délégation en application des dispositions de l'article R.123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles

Les décisions suivantes ont été prises depuis la dernière réunion du Conseil d'Administration, conformément à la délibération n° 2020/09 du 30 juillet 2020 relative aux délégations de compétences :

A/ DÉCISIONS

DATE	OBJET	INTERVENANT	COÛT
	Aucune décision n'a été prise depuis le dernier Conseil d'Administration		

B/ DOMICILIATIONS

DOMICILIATIONS	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Total Domiciliations en cours	114	109	114	118								
<i>Dont Nouvelles Domiciliations</i>	2	4	4	8								
<i>Dont Renouvellement Domiciliations</i>	8	6	7	3								
<i>Refus de domiciliation</i>	0	0	0	0								
<i>abandon de domiciliation</i>	0	0	0	0								

Pour information : Moyenne des domiciliations sur l'année :

2015 : 194 / 2016 : 175 / 2017 : 173 / 2018 : 179 / 2019 : 158 / 2020 : 122 / 2021 : 119 / 2022 : 120 / 2023 : 124

3. Information sur les décisions prises par la Présidente de la Commission d'Aide Sociale Facultative par délégation en application des dispositions de l'article R.123-19 du Code de l'Action Sociale et des Familles et de la délibération du Conseil d'Administration n°2020/09 du 30 juillet 2020

Mme KASSIOTIS fait une lecture du tableau.



Centre Communal d'Action Sociale
Aide Sociale Facultative - J. Amore

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Séance du 28 05 2024

Information sur les décisions prises par la Présidente de la Commission d'Aide Sociale Facultative par délégation en application des dispositions de l'article R.123-19 du Code de l'Action Sociale et des Familles et de la délibération du Conseil d'Administration n° 2020/09 du 30 juillet 2020

Commissions ASF 2023 /2024

	Commissions ASF du 02/05 et du 16/05/2023	Commissions ASF des 08/04, 23/04, 07/05 et 21/05/2024
Nombre de réunions	2	4
Nombre de demandes instruites	21	27
Nombre d'aides accordées	14	20
Nombre d'aides rejetées	7	7

AIDES PROPOSÉES		MONTANT
Aide Alimentaire	900,00 €	1 650,00 €
Gaz	139,53 €	
Eau	150,00 €	150,00 €
TOTAL	1 189,53 €	1 800,00 €
TOTAL CUMULE	7 073,81 €	6 555,65 €
Budget utilisé	13,35 %	12,37%
Solde disponible	45 926,19 €	46 444,35 €

4. Groupement de commandes Ville et CCAS - Attribution du marché de location et maintenance des photocopieurs et imprimantes

Vu l'article L.2124-1 et suivants du Code de la Commande Publique fixant les procédures de publicité et de négociation des offres de la commande publique,

Le présent marché est un accord cadre de fournitures courantes et de services, d'un montant supérieur à 221 000 € HT à conclure pour une durée de 4 ans, dans le cadre du groupement de commandes constitué entre la Ville et le CCAS de Fontaine.

Après examen des offres, la commission d'appel d'offres réunie le 14 mai 2024 a jugé, en application des critères prévus, économiquement la plus avantageuse :

- L'offre de l'entreprise KOESIO - Plateau de Lautagne 26 000 VALENCE - pour la solution de base d'un montant maximum annuel de 160 000 € HT - dont 130 000 € HT pour la VILLE et 30 000 € HT pour le CCAS.*

Le Conseil d'administration décide :

- d'autoriser la signature de Monsieur le Président, ou de son représentant légal, de tout document y compris les avenants se rapportant à l'attribution de ce marché.**

Monsieur ROUGEMONT demande si c'est un nouveau contrat ou une reconduction d'un contrat déjà existant et s'il est de 4 ans renouvelable chaque année, Madame KASSIOTIS répond qu'il s'agit d'un nouveau marché et qu'il est de 4 ans, reconductible tous les ans.

La délibération n°28052024_32_DEL - Groupement de commandes Ville et CCAS - Attribution du marché de location et maintenance des photocopieurs et imprimantes est adoptée à l'unanimité des membres présents des membres présents sous réserve de correction des chiffres présentés : 12 voix pour

5. Groupement de commandes Ville et CCAS - Attribution du marché de fournitures et services d'impression

Vu l'article L.2124-1 et suivants du Code de la Commande Publique fixant les procédures de publicité et de négociation des offres de la commande publique,

Le présent marché est un accord cadre de fournitures courantes et de services, d'un montant supérieur à 221 000 € HT à conclure pour une durée de 4 ans, dans le cadre du groupement de commandes constitué entre la Ville et le CCAS de Fontaine.

Après examen des offres, la commission d'appel d'offres réunie le 14 mai 2024 a jugé, en application des critères prévus, économiquement la plus avantageuse :

- pour le lot 1 = Travaux d'impression pour le journal "Fontaine Rive Gauche" - l'offre de l'entreprise Imprimerie Malvezin Valadou 15000 AURILLAC - pour un montant maximum annuel de 60 000€ HT.*
- pour le lot 2 = Travaux d'impression numérique des supports de communication - l'offre de l'entreprise Coquand Imprimeur 38600 FONTAINE - pour un montant maximum annuel de 35 000€ HT - dont 30 000€ HT pour la VILLE et 5 000€ HT pour le CCAS.*

- pour le lot 3 = Travaux d'impression numérique des affiches - l'offre de l'entreprise C' LIMAGE 38 950 SAINT MARTIN LE VINOUX - pour un montant maximum annuel de 15 000 € HT.

Le Conseil d'administration décide :

- **d'autoriser la signature de Monsieur le Président, ou de son représentant légal, de tout document y compris les avenants se rapportant à l'attribution de ce marché.**

M. VOGEL fait remarquer aux membres du Conseil d'Administration que les totaux ne correspondent pas à la somme des chiffres donnés.

La délibération n°28052024_33_DEL - Groupement de commandes Ville et CCAS - Attribution du marché de fournitures et services d'impression est adoptée à l'unanimité des membres présents sous réserve de correction des chiffres présentés: 12 voix pour

6. Présentation d'ODENOR - Observatoire des non-recours aux droits et services

Intervention de M. RODE Antoine.
Cf document en annexe.

La séance est levée à 20h15.